

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU PROJET

Les interventions sont à préparer dans un esprit de partenariat intervenant/enseignants et non de prestation : elles doivent s'intégrer dans le cadre d'un projet pédagogique. Les écoles proposant un projet autour des déchets seront donc privilégiées (vous pouvez trouver des idées de projets dans le document ci-joint).

ATTENTION : le SMND intervient uniquement à partir du CE2.

Concernant les classes mixtes (CE1-CE2) : il sera envisagé une organisation spécifique avec les enseignants concernés.

AVANT

- ☞ Remplir et envoyer la **fiche de demande d'interventions scolaires**.

Bien penser à renseigner le nom de l'animation choisie : animation générale ou animation thématique (préciser la thématique).

En cas de forte demande, plusieurs critères sont pris en compte pour donner la priorité aux écoles (la date de la demande, le projet mis en place, les communes concernées par les changements de mode de collecte).

Pour l'animation générale :

- ☞ **Rendez-vous préparatoire** obligatoire avec tous les enseignants concernés pour préciser les objectifs, organiser le planning d'intervention et fournir le cahier d'activité « La vie est belle dans nos poubelle », à destination des élèves de primaires. Ce cahier vous permettra de travailler en classe sur le thème des déchets grâce à une histoire et des activités.
- ☞ **Fiche d'évaluation de l'intervention** : à remplir par chaque enseignant et à rendre à l'intervenant en fin de la deuxième séance afin d'améliorer continuellement les interventions. La fiche sera fournie aux enseignants au début de la deuxième séance.

Pour les animations thématiques :

- ∞ **Rendez-vous préparatoire optionnel** : sur demande des enseignants, pour préciser les objectifs et organiser le planning d'intervention. La date et l'horaire de l'intervention peuvent également être définis par téléphone ou par simple échange de mail.
- ∞ **Fiche d'évaluation de l'intervention** : à remplir par chaque enseignant et à rendre à l'intervenant à la fin de l'animation. La fiche sera fournie aux enseignants en début d'intervention

LES INTERVENTIONS

- ∞ **Choix entre l'animation générale sur le tri et le traitement des déchets, ou une des animations thématiques** (se référer au [catalogue des animations scolaires](#)).

Le plus pertinent est de réaliser l'animation générale dans un premier temps et de poursuivre avec les animations thématiques (sur la même année scolaire ou sur les années suivantes avec les mêmes classes).

- ∞ **Présence de l'enseignant pendant les interventions :**

L'enseignant reste responsable de la discipline et de l'attention de ses élèves pendant l'animation. L'intervenant se réserve la possibilité de ne pas assurer la totalité des interventions en cas de l'absence d'un responsable adulte ou en cas de manque de respect de la part des enfants qui ne serait pas recadrés par l'enseignant.

- ∞ **Délai de 2 à 4 semaines entre les 2 séances :**

Le projet doit s'établir sur la durée pour que les élèves se familiarisent avec le sujet. L'enseignant pourra ainsi travailler sur le livret en classe ou sur les autres supports fournis par l'ambassadeur de tri, entre les deux séances et tout au long de l'année.

APRÈS

- ∞ **Visites de sites** : Centre de tri, centre d'enfouissement, déchèterie, ou usine d'incinération (se référer au [catalogue des visites scolaires](#)).
- ∞ **Remplir et rendre la fiche d'évaluation à l'intervenant en fin de deuxième séance d'animation.**

